Document d'Informations Clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AGIPI ACTIONS EMERGENTS (ISIN : FR0010996611)

Nom de l'initiateur I AXA IM Select France (filiale du Groupe AXA)
Site internet I https://select.axa-im.fr
Appelez-le +33 (0) 1.44.45.85.65 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle d'AXA IM Select France en ce qui concerne ce document d'informations clés. AXA IM Select France est agréée en France sous le n° GP-10000025 et réglementée par l'AMF.
Date de production du document d'informations clés I 05/02/2025

En quoi consiste ce produit ?

Type I Fonds d'Investissement à Vocation Générale (FIVG) de droit français créé sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable (ci-après la « SICAV »).

Durée I Ce produit n'a pas de date d'échéance, bien qu'il ait été créé pour une durée de 99 ans. Il pourrait être liquidé ou fusionné avec un autre fonds dans les conditions indiquées dans les statuts de la SICAV.

Objectifs I

Objectif d'investissement

L'objectif de gestion de la SICAV est de rechercher, sur un horizon d'investissement d'au moins 8 ans, une performance via une sélection de titres, dont l'univers de gestion est centré sur les pays émergents, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection des titres.

Politique d'Investissement

Le portefeuille est constitué de trois poches :

- La première poche gérée par Candriam représente entre 0% et 55% de l'actif net de la SICAV. Elle reflète l'indice MSCI Emerging Market. Elle met en œuvre une combinaison de sélection positive des meilleurs émetteurs sur la base de critères ESG, d'exclusion des émetteurs nuisibles à ces objectifs ou jugés sujets à des controverses. L'analyse extra-financière de la poche gérée par Candriam porte sur au minimum 90% des titres en portefeuille de la poche. Cette analyse s'effectue à travers deux dimensions : l'application d'une notation ESG suivant une analyse propriétaire Candriam des aspects extra-financiers et l'application d'exclusions conforme à la « politique d'exclusion ISR » de Candriam. Cette analyse permet l'élimination de 25% minimum des valeurs de l'univers d'investissement. Cette approche d'investissement amènera la SICAV à éviter certains émetteurs en raison de leur piètre qualité ESG ou contribution à la réalisation des objectifs de durabilité. Les données et les modèles ESG sont des éléments clés d'une prise en compte adéquate des aspects extra-financiers. Candriam a mis en place un processus de sélection des fournisseurs de données ESG. Néanmoins, l'approche extra-financière reste tributaire de données imparfaites du fait du manque de standards internationaux sur la publication de ces données, d'obligation pour les entreprises de les fournir, et d'absence d'audit indépendant pour certaines données ESG. Dans certains domaines, comme la composition du conseil d'administration et les antécédents des administrateurs, les données sont généralement disponibles et font l'objet de contrôles de qualité et d'exactitude par les auditeurs ou les régulateurs de la société. Toutefois, dans de nombreux autres domaines, nos analystes ESG ne peuvent pas compter sur le même degré de disponibilité systématique et de fiabilité des données. Ces limites peuvent être considérées comme une restriction pour certains calculs de Candriam. Les données utilisées pour les calculs sont mises à jour mensuellement. Candriam met en place des contrôles d'exhaustivité et de qualité des données, et en cas de doute les soumet à l'équipe ESG pour analyse complémentaire.
- La deuxième poche gérée par Amundi Asset Management représente entre 0% et 55% de l'actif net de la SICAV. La gestion de la poche est orientée vers les actions des sociétés des marchés émergents cotées. Pour sélectionner les valeurs éligibles au sein de la poche, l'équipe de gestion s'appuie sur une analyse financière combinée avec une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). L'univers d'investissement se compose des titres de l'indice MSCI Emerging Markets Index (l'« Univers d'Investissement »). A partir de cet Univers d'Investissement, la poche met en œuvre une stratégie ISR fondée sur la combinaison systématique des approches ci-dessous :

1) Une approche d'exclusions normatives et sectorielles qui vise à exclure des titres par rapport à l'Univers d'Investissement sur la base de critères sociaux, environnementaux et de gouvernance. La poche applique par ailleurs les exclusions relatives aux indices Alignés Accords de Paris de la réglementation EU Climate Benchmarks (armes, énergies fossiles etc…).

Enfin, la poche applique les exclusions relatives à la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi.

2) Une approche en « sélectivité » : réduction d'au moins 30% des titres de l'Univers de Référence sur la base de leur notation ESG et de l'ensemble des exclusions décrites précédemment. Par ce processus, la somme des pondérations des titres de l'Univers d'Investissement exclue est de 30% minimum.

3) Une approche en réduction de l'écart de performance ex-ante entre la poche et son indicateur de référence (« Tracking Error ») avec « amélioration d'impact » : le gérant mettra en œuvre un processus d'optimisation systématique visant à minimiser la Tracking Error qui devrait être comprise dans une fourchette de 1% à 3% en conditions normales de marché et à limiter les déviations sectorielles du portefeuille de la poche par rapport à l'indicateur de référence. Ce processus prendra en compte des critères financiers tels que l'historique des prix, leur volatilité, les coûts de transaction, la corrélation entre les actifs ou encore la pondération des titres de l'indicateur de référence). Il en résultera une repondération des titres du portefeuille de la poche.

La part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille de la poche est au minimum de 90%.

- La troisième poche est gérée par AXA IM Select France, qui pour atteindre l'objectif de gestion se réserve la possibilité d'investir jusqu'à 100% de l'actif net en OPC actions, dont l'univers de gestion est centré sur les pays émergents. La sélection discrétionnaire d'OPC est la principale source de valeur ajoutée d'AXA IM Select France. Elle repose sur le choix d'une pluralité de gestionnaires ainsi que sur l'identification de multiples stratégies d'investissements liées à l'ISR (critères extra-financiers) au sein de la classe d'actifs actions des pays émergents. Cette sélection discrétionnaire se fonde sur un processus en trois étapes mené par la Société de Gestion : (i) une étape d'identification des OPC correspondant à l'objectif de gestion et donc notamment via l'identification de sous-jacents bénéficiant du label public d'Etat ISR pour au moins 90% d'entre eux, (ii) une étape d'analyse quantitative et qualitative des sous-jacents et (iii) la sélection des sous-jacents des deux premières étapes afin de constituer un portefeuille.

La SICAV a vocation à investir 90% minimum dans des actions de toutes capitalisations émises par des sociétés ayant leur siège social ou leur activité économique principale dans les pays émergents. La SICAV peut être investie jusqu'à 100% de son actif net en parts ou actions d'OPC (dont les ETF). Pour la partie du portefeuille non investie en actions, dans le cadre de la gestion de sa trésorerie ou en cas d'anticipations défavorables d'évolution des marchés, le gérant se réserve la possibilité d'investir à hauteur de 10% maximum de l'actif net dans tous produits autorisés (titres de créances émis par des entités publiques et / ou privées et instruments du marché monétaire, OPC obligataires, diversifiés ou monétaires…) sur tout marché réglementé de l'OCDE. L'exposition maximale de la SICAV aux marchés actions est de 110% de l'actif net.

La gestion peut entrainer des frais de transaction significatifs qui auront un impact sur la performance.

Indicateur de référence

L'indicateur de référence de la SICAV est l'indice MSCI Emerging Markets (Net Return). Cet indice mesure la performance du segment des moyennes et grandes capitalisations boursières dans les pays à marchés émergents. Il est calculé quotidiennement et publié par MSCI Limited. La SICAV est gérée activement, sa composition pourra s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.

Modalités de souscription-rachat

L'investisseur peut demander la souscription et le rachat de ses actions, soit en montant, soit en nombre d'actions, chaque jour de bourse auprès du centralisateur. L'heure limite de réception des ordres qui sont traités à cours inconnu sur la base de la prochaine valeur liquidative est fixée à 11h, le jour ouvré précédant le jour de calcul de la valeur liquidative. L'attention des actionnaires

est attirée sur l'existence potentielle de délais de traitement supplémentaires du fait de l'existence d'intermédiaires tels que le conseiller ou le distributeur.
La valeur liquidative de la SICAV est calculée sur une base quotidienne.

Politique de distribution
Cette action capitalise intégralement ses sommes distribuables.

Horizon d'investissement
Le risque et le rendement du produit peuvent varier en fonction de la période de détention prévue. Nous recommandons de détenir ce produit au moins pendant 8 ans.

Investisseurs de détail visés I Cette SICAV a été spécifiquement constituée pour servir de support financier à l'adhésion aux contrats d'assurance sur la vie libellés en unités de compte, souscrits par l'Association AGIPI auprès des sociétés d'assurance sur la vie du Groupe AXA. Elle s'affiche à cette fin comme ouverte à tous souscripteurs. La SICAV s'adresse à des investisseurs recherchant une valorisation de leur épargne à long terme (supérieure à 8 ans) ayant une connaissance théorique des marchés actions émergents tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Les actions de la SICAV ne peuvent être souscrites par des U.S. Persons (cf. rubrique "Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type" du prospectus).

Dépositaire I BNP Paribas S.A.

Autres informations | Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel) ainsi que toute autre information pratique sont disponibles gratuitement en langue française sur le site internet : https://select.axa-im.fr. Ils peuvent également être adressés par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de : AXA IM Select France - Tour Majunga - 6 place de la Pyramide - 92908 Paris La Défense Cedex.

La valeur d'actif net de la SICAV est disponible sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org) ainsi que sur le site internet de la Société de Gestion (https://select.axa-im.fr).

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur Synthétique de Risque :

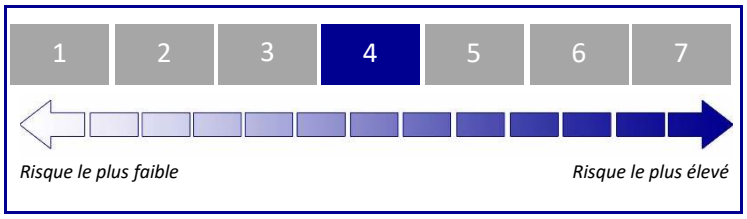

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pour la durée de détention recommandée de 8 ans. Le risque réel peut être différent si vous optez pour une sortie avant la durée de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque du produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Les autres risques matériellement pertinents mais non repris dans l'Indicateur Synthétique de Risque sont :
- Risque de crédit : l'émetteur d'un titre de créance détenu par la SICAV n'est plus en mesure de payer les coupons ou de rembourser le capital.
- Risque de liquidité : l'impossibilité pour un marché financier d'absorber les volumes de transactions peut avoir un impact significatif sur le prix des actifs.
- Risque de contrepartie : l'investisseur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré.

Scénarios de performance
Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit à horizon un an et sur la durée d'investissement recommandée. Ils sont calculés à partir d'un historique de longueur minimum de dix ans. En cas d'historique insuffisant, celui-ci est complété sur la base d'hypothèses retenues par la Société de Gestion. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Exemple d'investissement :		**10 000 €**	
		Si vous sortez après 1 an	**Si vous sortez après 8 ans (période de détention recommandée)**
Scénarios			
Minimum	Il n'existe aucun minimal garanti rendement. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	4 300 €	2 990 €
	Rendement annuel moyen	-57,01 %	-14,00 %
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6 840 €	7 460 €
	Rendement annuel moyen	-31,55 %	-3,60 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 110 €	11 340 €
	Rendement annuel moyen	-8,87 %	1,59 %
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	13 326 €	14 510 €
	Rendement annuel moyen	33,26 %	4,76 %

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre juin 2021 et septembre 2022.
Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre juillet 2012 et juin 2020.
Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre juillet 2013 et juin 2021.

Que se passe-t-il si AXA IM Select France n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

La SICAV est une société distincte de la Société de Gestion. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs de la SICAV conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière de la SICAV est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux de la SICAV.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (pour un investissement de 10 000 €)

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- 10 000 € sont investis ;
- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %) ;
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 8 ans
Coûts totaux	1 135 €	2 212 €
Incidence des coûts annuels (*)	11,35 %	2,29 % chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,88 % avant déduction des coûts et de 1,59 % après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	5,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 €
Coûts de sortie	5,00 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 475 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,58 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'exercice précédent clos fin mai 2023. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.	158 €
Coûts de transaction	0,02 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	2 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	Néant

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 8 ans

Ce produit n'a pas de période de détention minimale requise, les 8 ans ont été calculés pour être conformes au délai dont le produit peut avoir besoin pour atteindre ses objectifs d'investissement.

Vous pouvez vendre votre investissement avant la fin de la période de détention recommandée. La performance ou le risque de votre investissement peuvent être affectés négativement. La section « Que va me coûter cet investissement ? » fournit les informations sur l'impact des frais au fil du temps. Concernant les modalités relatives aux demandes de rachats, veuillez-vous référer à la section « En quoi consiste ce produit ? ».

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation, veuillez-vous adresser à tout moment au service client par email en précisant l'objet du message : select.france.serviceclients@axa-im.com. Par courrier à l'adresse suivante : AXA IM Select France - à l'attention de la direction risques et conformité - AXA IM Select France - Tour Majunga - 6 place de la Pyramide - 92908 Paris la Défense Cedex - France. La procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet : https://select.axa-im.fr.
Si vous avez souscrit au produit sur le conseil d'un intermédiaire n'appartenant pas au Groupe AXA, nous vous recommandons de déposer votre réclamation directement auprès de cet établissement.

En cas de désaccord sur la réponse apportée, il est également possible de saisir le Médiateur de l'AMF via le lien suivant : www.amf-france.org (rubrique médiation) ou écrire à l'adresse suivante : Médiateur de l'AMF, Autorité des Marchés Financiers, 17 place de la Bourse, 75082 Paris Cedex 02.

Autres informations pertinentes

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Les informations relatives aux performances passées de la SICAV présentées sur dix ans, ainsi que les calculs précédents de scénarios de performance sont disponibles sur le site internet : https://select.axa-im.fr/non-professionnels/reporting.

Catégorisation SFDR : Article 8

La SICAV fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Pour plus d'informations relatives à la finance durable, nous vous invitons à consulter le site internet à l'adresse suivante : https://select.axa-im.fr/non-professionnels/investissement-responsable/.

La politique de rémunération et ses éventuelles actualisations sont disponibles sur le site internet https://select.axa-im.fr et un exemplaire sur papier pourra être mis à disposition gratuitement ou sur simple demande écrite auprès de la Société de Gestion.

La responsabilité d'AXA IM Select France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la SICAV.